PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
de
MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 3 mai 2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA,** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, ~~CASTEL Guillaume~~, MICHEL Benoît, ~~VITRY Sandrine~~, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean (arrivée à 20h30), BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire
Excusés : CASTEL Guillaume, VITRY Sandrine
Secrétaire de séance : LECHAT Anne-Sophie
Pouvoirs : VITRY Sandrine donne pouvoir à GLORIA Fabrice
CASTEL Guillaume donne pouvoir à MICHEL Benoît

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2023

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023.

Vente du presbytère

Le budget de la commune a été voté lors de la précédente réunion du conseil municipal du 5 avril 2023. Différents projets ont été abordés et des choix budgétaires ont été faits.
Il avait été décidé de mettre en vente le presbytère afin de pouvoir ensuite financer les travaux de création d'un lotissement à côté de l'école primaire.
Des estimations de valeur ont été effectuées par des professionnels de l'immobilier :

- Service négociation de notaires de L'Aigle : entre 180.000 et 200.000 euros
- Immobilière de Normandie : entre 200.000 et 210.000 euros
- L'Etoile Immobilier : entre 240.000 et 260.000 euros

Il convient de définir un prix affiché identique pour les trois agences.
M. de la Hitte demande si le presbytère bénéficie d'isolation. Les fenêtres sont toutes en double-vitrage, par contre, ni les murs ni le grenier ne sont isolés. Les diagnostics nécessaires à la vente seront réalisés à la mi-mai.
M. Goret estime qu'il faut afficher un prix dans une fourchette haute.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité, de fixer le prix de vente du presbytère à 240.000 euros.
MM. de la Hitte et Goret ont voté pour un prix de vente à 250.000 euros
M. le Maire est autorisé à signer les mandats de vente avec les professionnels de l'immobilier.

Arrivée de Jean Fardoit.

Adressage

Depuis plusieurs mois, un groupe de conseillers municipaux travaille sur la mise en place de l'adressage sur l'ensemble du territoire de la commune.
En décembre dernier, une première délibération a été prise pour déterminer la dénomination des voies.
La dénomination des impasses sur du domaine privé sera actée lorsque nous aurons eu le retour des conventions signées par les propriétaires. Il s'agit des projets de noms suivants : Impasse du Vieux Pont, Cour du Porche, Cour du Cheval Blanc et cour du Yoyo. Elles feront l'objet d'une délibération dans les prochaines semaines.
Il convient de prendre une nouvelle délibération avec les noms des lieux-dits pour la campagne.
Il est envisagé de choisir le nom de l'impasse qui desservira le futur lotissement à côté de l'école. Il est proposé Impasse Belle Vue.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider les noms des rues suivantes :

Nom complet	Type voie	Préfixe nom voie	Nom voie
Place du 8 Mai 1945	Place	du	8 Mai 1945
Place du 19 mars 1962	Place	du	19 mars 1962
Rue de l'Abreuvoir	Rue	de l'	Abreuvoir
Impasse des Artisans	Impasse	des	Artisans
Impasse de la Barre	Impasse	de la	Barre
Route de Bel Érable	Route	de	Bel Érable
Impasse Belle Vue	Impasse		Belle Vue
Route des Bois	Route	des	Bois
Impasse de la Bonnetière	Impasse	de la	Bonnetière
Impasse de la Boussetière	Impasse	de la	Boussetière
Route de la Bretonnière	Route	de la	Bretonnière
Ruelle de la Brioche	Ruelle	de la	Brioche
Impasse de la Briqueterie	Impasse	de la	Briqueterie
Chemin de la Brosse	Chemin	de la	Brosse
Rue de la Butte	Rue	de la	Butte
Impasse Céneri Morand	Impasse		Céneri Morand
Impasse de la Chalière	Impasse	de la	Chalière
Chemin des Champs	Chemin	des	Champs
Impasse du Collège	Impasse	du	Collège
Chemin de Cour d'Evêque	Chemin	de	Cour d'Evêque
Rue de Derrière les Cours	Rue	de	Derrière les Cours
Rue des Écoles	Rue	des	Écoles
Rue de l'Église	Rue	de l'	Église
Chemin d'Enfernel	Chemin	d'	Enfernel
Impasse de l'Entrepôt	Impasse	de l'	Entrepôt
Allée de Falandre	Allée	de	Falandre
Rue Flandres Dunkerque	Rue		Flandres Dunkerque
Rue des Fontaines	Rue	des	Fontaines
Route de la Forêt	Route	de la	Forêt
Rue de la Forge	Rue	de la	Forge
Impasse de la Gare	Impasse	de la	Gare
Place Gaston Pouzaud	Place		Gaston Pouzaud
Rue de la Gaularderie	Rue	de la	Gaularderie

Route de la Gazinière	Route	de la	Gazinière
Chemin des Genêtais	Chemin	des	Genêtais
Grande Rue			Grande Rue
Impasse de la Grémendière	Impasse	de la	Grémendière
Rue Guillemet	Rue		Guillemet
Route des Haras	Route	des	Haras
Route de l'Hippodrome	Route	de l'	Hippodrome
Route des Hyettes	Route	des	Hyettes
Rue des Jardins	Rue	des	Jardins
Rue Jean Gabin	Rue		Jean Gabin
Chemin du Lavoir	Chemin	du	Lavoir
Place de la Mairie	Place	de la	Mairie
Rue de la Maréchalerie	Rue	de la	Maréchalerie
Impasse de la Maternelle	Impasse	de la	Maternelle
Impasse de la Meulière	Impasse	de la	Meulière
Rue de Molise	Rue	de	Molise
Impasse des Oiseaux	Impasse	des	Oiseaux
Rue de l'Orme Forget	Rue	de l'	Orme Forget
Route du Pays d'Ouche	Route	du	Pays d'Ouche
Route du Percheron	Route	du	Percheron
Impasse des Petites Bruyères	Impasse	des	Petites Bruyères
Ruelle Pierrotte	Ruelle		Pierrotte
Rue du Point du Jour	Rue	du	Point du Jour
Impasse de la Pothinière	Impasse	de la	Pothinière
Ruelle des Potiers	Ruelle	des	Potiers
Impasse de la Prairie	Impasse	de la	Prairie
Impasse du Presbytère	Impasse	du	Presbytère
Rue du Prieuré	Rue	du	Prieuré
Chemin du Puits	Chemin	du	Puits
Chemin du Réservoir	Chemin	du	Réservoir
Passage de la Résistance	Passage	de la	Résistance
Rue Robergel	Rue		Robergel
Impasse de Ronxoux	Impasse	de	Ronxoux
Place Saint Laurent	Place		Saint Laurent
Rue Saint Nicolas	Rue		Saint Nicolas
Impasse de la Sarthe	Impasse	de la	Sarthe
Rue de Schmitten	Rue	de	Schmitten
Route des Sources	Route	des	Sources
Impasse des Sports	Impasse	des	Sports
Rue du Stade	Rue	du	Stade
Route de la Stèle	Route	de la	Stèle
Rue des Tilleuls	Rue	des	Tilleuls
Route de la Trappe	Route	de la	Trappe
Impasse des Vallées	Impasse	des	Vallées
Impasse du Vaugai	Impasse	du	Vaugai
Impasse des Vaux	Impasse	des	Vaux
Impasse du Vent	Impasse	du	Vent

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider les noms des lieux-dits suivants :

N°	Type Voie	Préfixe voie	Nom Voie	Lieu Dit (DDFIP)	Lieu Dit (Commune)
39	Route	de	Bel Érable	LES QUATRE ROUTES	Les Quatre Routes
76	Route	de	Bel Érable	LA VINGTERIE NORD	Les Quatre Routes
103	Route	de	Bel Érable	LES QUATRE ROUTES	Les Quatre Routes
876	Route	de	Bel Érable	LES VALLONS	La Vingterie
1370	Route	de	Bel Érable	LE MOULIN DE DAROUEL	Le Moulin de Darouel
863	Route	des	Bois	LES MARES	Les Mares
1050	Route	des	Bois	LA GARENNE	La Garenne
1120	Route	des	Bois	LA GARENNE	La Garenne
1320	Route	des	Bois	LES GOUSSERIES	Les Gousseries
1510	Route	des	Bois	LES GOUSSERIES	Les Gousseries
1550	Route	des	Bois	LES GOUSSERIES	Les Gousseries
1570	Route	des	Bois	LES GOUSSERIES	Les Gousseries
1631	Route	des	Bois	LE CLOS DE REVEILLON	Réveillon
1	Chemin	de	Cour d'Evêque	COURDEVEQUE	Les Parcs
1651	Route	de la	Forêt	LES TYRES	Les Tyrès
6	Impasse	de la	Gare	LA MARE	La Mare
116	Route	de la	Gazinière	LES PETITES BRUYERES SUD	Les Petites Bruyères
204	Route	de la	Gazinière	LES PETITES BRUYERES	Les Petites Bruyères
482	Route	de la	Gazinière	LES PETITES BRUYERES	La Bruyère
484	Route	de la	Gazinière	LES PETITES BRUYERES	La Bruyère
1460	Route	de la	Gazinière	LA MELANDRIE	La Mélandrie
1530	Route	de la	Gazinière	LA MELANDRIE	La Mélandrie
1750	Route	de la	Gazinière	LA BOUSSETIERE	La Boussetière
33	Route	de l'	Hippodrome	LE CLOS MOTTAY EST	Le Clos Mottay
120	Route	de l'	Hippodrome	LE CHAMPS DE COURSES	Le Champs de Courses
210	Route	de l'	Hippodrome	LE CHAMPS DE COURSES	Le Champs de Courses
410	Route	de l'	Hippodrome	LA MESLERIE	La Meslerie
673	Route	de l'	Hippodrome	LA MESLERIE	La Meslerie
1180	Route	de l'	Hippodrome	LE BREUIL	Le Breuil
1182	Route	de l'	Hippodrome	LE BREUIL	Le Breuil
1184	Route	de l'	Hippodrome	LE BREUIL	Le Breuil
1650	Route	des	Hyettes	REVEILLON	Réveillon
1685	Route	des	Hyettes	LE CLOS DE REVEILLON	Réveillon
1850	Route	des	Hyettes	REVEILLON	Réveillon
2	Chemin	du	Lavoir	LES VALLEES BOURGES	Les Vallées
4	Chemin	du	Lavoir	LES VALLEES BOURGES	Les Vallées
6	Chemin	du	Lavoir	LES VALLEES BOURGES	Les Vallées
522	Route	du	Pays d'Ouche	LE CLOS MOTTAY	Le Clos Mottay
611	Route	du	Pays d'Ouche	LE CLOS MOTTAY OUEST	Le Clos Mottay
659	Route	du	Pays d'Ouche	LE CLOS MOTTAY OUEST	Le Clos Mottay
661	Route	du	Pays d'Ouche	LE CLOS MOTTAY OUEST	Le Clos Mottay
716	Route	du	Pays d'Ouche	LE CLOS MOTTAY EST	Le Clos Mottay
346	Impasse	des	Petites Bruyères	LES PETITES BRUYERES SUD	Le Vallet

37	Chemin	du	Réservoir	LES PETITES BRUYERES SUD	Le Sapin
305	Route	des	Sources	LES PIECES DE VAUX	Les Pièces de Vaux
325	Route	des	Sources	LE MOULIN DE VAUX	Le Moulin de Vaux
966	Route	des	Sources	LA FEUTRIE	La Feutrie
1331	Route	des	Sources	LA POULINIERE	La Poulinière
1333	Route	des	Sources	LA POULINIERE	La Poulinière
2070	Route	des	Sources	LA BONNETIERE EST	La Bonnetière
2111	Route	des	Sources	LA BONNETIERE	La Bonnetière
61	Rue	du	Stade	LA DEPENSERIE	La Dépenserie
62	Rue	du	Stade	LA CHALIERE SUD	Le Champ Paulin
63	Rue	du	Stade	LA DEPENSERIE	La Dépenserie
64	Rue	du	Stade	LE PARC DE SAINT CLAIR NOR	Le Parc Saint Clair
65	Rue	du	Stade	LA DEPENSERIE	La Dépenserie
67	Rue	du	Stade	LA DEPENSERIE	La Dépenserie
2	Route	de la	Stèle	LE CLOS MOTTAY OUEST	Le Clos Mottay
4	Route	de la	Stèle	LE CLOS MOTTAY OUEST	Le Clos Mottay
32	Route	de la	Trappe	LA PIECE DU PRIEURE	La Pièce du Prieuré
70	Route	de la	Trappe	LA PIECE DU PRIEURE	La Pièce du Prieuré
294	Route	de la	Trappe	LES CHAMPS LAURENT	Les Champs Laurent
296	Route	de la	Trappe	LES CHAMPS LAURENT	Les Champs Laurent
1270	Route	de la	Trappe	LA BACHELERIE	La Bâchelerie
1	Impasse	de la	Sarthe	LA TANNERIE	La Tannerie
3	Impasse	de la	Sarthe	LA TANNERIE	La Tannerie
5	Impasse	de la	Sarthe	LE MOULIN DE SARTHE	Le Moulin de Sarthe

Transfert de compétence pour l'éclairage public

Le Te61 a sollicité une rencontre pour présenter ses domaines de compétences, notamment par rapport à l'éclairage public.
Il est rappelé que l'entreprise Citéos gère actuellement la maintenance de l'éclairage public. Le contrat qui lie la commune à cette entreprise court jusqu'en février 2025.
M. le Maire rappelle que la commune avait transféré la compétence investissement de l'éclairage public au Te61 il y a quelques années. Puis le Te61 avait demandé de transférer l'investissement et le fonctionnement ou alors de reprendre la compétence investissement dans le giron communal. Ce dernier choix avait alors été retenu.
A ce jour, le Te 61 a revu sa position et sa grille tarifaire et propose maintenant de meilleures prestations pour un coût identique en ce qui concerne le fonctionnement.
Concernant la partie investissement, le Te61 peut aussi assurer l'achat et le remplacement des luminaires et des réseaux. Et met en avant la possibilité de subventionner ces investissements jusqu'à 70%. La commune reste maître dans le choix des luminaires, des couleurs… Par exemple, pour le futur lotissement, la ligne budgétaire prévisionnel pour l'éclairage public s'élève à 18.000 euros, avec les subventions du TE61, le reste à charge de la commune serait de 5 400 euros.
M. Bourcet revient sur le coût de fonctionnement. Il se rappelle que lors du choix du précédent contrat, le Te61 était plus onéreux notamment sur l'entretien des armoires d'éclairage public. La proposition faite cette année est similaire à celle de Citeos.
M. Bignon s'interroge sur le remplacement des ampoules par des LED. Le Te61 propose le remplacement d'une ampoule grillée par un dispositif à LED. De même, il y a une campagne de remplacement des lampes au mercure qui est fortement subventionnée. Il reste encore quelques ampoules de ce type sur la commune.
Le Te61 s'engage à réaliser un audit complet de l'installation de l'éclairage public communal. Les câbles seront aussi géolocalisés et référencés sur un logiciel spécifique. Les demandes d'intervention se feront aussi sur un nouveau logiciel.
Mme Hauville s'interroge sur le transfert de compétence, à savoir si la CDC des Pays de L'Aigle doit intervenir. C'est une compétence communale qui peut être transférée au Te61.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider le transfert de compétence de l'éclairage public (investissement et fonctionnement) au Te61.
M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Modification des horaires de l'éclairage public de l'armoire n° 2

Le personnel de l'EHPAD Le Home Moulinois nous a fait part des désagréments causés par l'extinction de l'éclairage public jusqu'à 7 heures le matin les samedis et dimanches. En effet, les changements de service se font vers 6 heures et à cette heure, il n'y a pas encore d'éclairage le week-end.
Il nous a donc été demandé de pouvoir maintenir l'éclairage public allumé dès 6 heures le matin, tous les jours de la semaine, même le week-end.
M. Fardoit explique que, même pour les livreurs, c'est parfois compliqué quand il fait nuit.
Cela concerne l'armoire d'éclairage public n° 2 qui éclaire principalement la grande rue et quelques rues annexes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de modifier les créneaux de coupure de l'éclairage public de l'armoire n°2 :

- Coupure totale du 1er juin au 15 août,
- Coupure nocturne le reste de l'année :

nuit du dimanche au lundi :	coupure à 23h00 allumage à 6h00
nuit du lundi au mardi :	coupure à 23h00 allumage à 6h00
nuit du mardi au mercredi :	coupure à 23h00 allumage à 6h00
nuit du mercredi au jeudi :	coupure à 23h00 allumage à 6h00
nuit du jeudi au vendredi :	coupure à 23h00 allumage à 6h00
nuit du vendredi au samedi :	coupure à 00h00 allumage à 6h00
nuit du samedi au dimanche:	coupure à 00h00 allumage à 6h00

Participation FAJ et FSL

Comme chaque année, le Conseil Départemental nous transmet une demande de participation au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes.
M. le Maire rappelle que le Fonds d'Aide aux Jeunes est un fonds qui est utilisé dans le cadre de l'insertion des jeunes. Il s'adresse aux 16-25 ans qui sont suivis par la Mission locale. Il sert à financer la mobilité, le permis de conduire, la formation, l'accès à l'emploi, la scolarité…

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer au financement du FAJ à hauteur de 150 euros pour l'année 2023.

Le FSL est alimenté par les contributions des communes. Il permet de venir en aide à des familles dans le besoin. Des interventions ponctuelles se font sur notre commune.
Cette participation financière est fixée par le nombre d'habitants sur notre commune sur la base de 0.70 euros par habitant. Ce montant subit une hausse de 0.10 euros, il était resté fixe pendant plusieurs années. Les chiffres de l'INSEE au 1er janvier 2023 indiquent que la commune comptait 742 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 519.40 euros pour le Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental.

Compensation CDC : transfert de subvention à l'USEP et l'APE de l'école des Sources

Une réunion avec les maires de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de la Marche a eu lieu en mars dernier. Elle avait pour objectif de définir les modalités de reversement d'une subvention auparavant versée à l'USEP (Union Sportive de l'Ecole Primaire) et l'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école des Sources par la CDC des Pays de L'Aigle.

Cette subvention ne sera plus versée par la CDC à l'USEP et l'APE. Par contre, la CDC verse une compensation aux différentes communes de l'ancienne CDC du Pays de la Marche. Il a alors été convenu d'une répartition de reversement par les communes à l'USEP et l'APE, afin que l'opération soit neutre.
La répartition s'articule ainsi :

COMMUNES	COMPENSATIONS CDC REVERSEES AUX COMMUNES	CALCUL THEORIQUE		Proposition retenue par les mairies présentes lors de la réunion du 28/03/2023	
		USEP	APE	USEP	APE
AUGAISE	41,00 €	24,76 €	16,24 €		41,00 €
BONNEFOI	36,00 €	21,74 €	14,26 €		36,00 €
BONSMOULINS	46,00 €	27,78 €	18,22 €		46,00 €
BRETHEL	32,00 €	19,33 €	12,67 €		32,00 €
FAY	14,00 €	8,46 €	5,54 €		14,00 €
LA FERRIERE AU DOYEN	32,00 €	19,33 €	12,67 €		32,00 €
LES GENETTES	38,00 €	22,95 €	15,05 €	38,00 €	
MAHERU	53,00 €	32,01 €	20,99 €	53,00 €	
MENIL BERARD	14,00 €	8,46 €	5,54 €	14,00 €	
MOULINS LA MARCHE	138,00 €	83,35 €	54,65 €	138,00 €	
SAINT HILAIRE SUR RILLE	61,00 €	36,84 €	24,16 €	61,00 €	
TOTAL	505,00 €	305,00 €	200,00 €	304,00 €	201,00 €

Chaque commune est libre de verser plus si elle le souhaite. Ce montant viendra s'ajouter à la subvention habituellement versée à ces deux associations.
M. le Maire relève le fait que l'école des Sources est la seule école primaire de la CDC des Pays de L'Aigle à avoir une USEP active.
Mme Hauville s'interroge sur la gestion de cette USEP. Ce sont les enseignants qui encadrent et gèrent cette structure. Ils organisent des manifestations et vont voir des compétitions sportives.
M. Stumboff ajoute que certains professionnels sportifs interviennent aussi directement à l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le reversement de 138 euros à l'USEP de l'école primaire des Sources.

<u>Participation financière au cross du collège : don à l'Unicef</u>

M. le Maire fait part d'une demande du professeur de physique-chimie du collège André Collet. Mi-avril, un cross solidaire a été organisé au collège André Collet. Les élèves devaient trouver des sponsors qui financeraient des tours de cross au bénéfice de l'UNICEF. Ceci a été une très belle réussite pour laquelle les élèves se sont dépassés !
Les comptes ont été établis à partir des fiches de sponsors des élèves et le moment total des promesses de dons s'élève à 5896€. Cependant, le collège s'attend au final à un peu moins car il se doute que quelques élèves risquent de ne pas récupérer la totalité des promesses de dons qui leur ont été faites.
La demande consiste à savoir, quand le montant exact après récupération des dons sera définitif, si la commune accepterait de participer pour faire en sorte que le montant final atteigne 6.000 euros pour l'UNICEF ?
Une remise du chèque sera organisée dans les semaines à venir.
M. Stumboff estime que si la commune valide d'abonder ce don, elle doit se fixer un plafond à ne pas dépasser.
Mme Lechat valide le fait que la commune participe. Il s'agit d'une belle action menée par le collège et les élèves.
M. Bignon craint que la somme récoltée soit bien en deçà des promesses de dons.
M. de la Hitte craint que le seuil des 6.000 euros fixés par le collège soit trop élevé.
Suivant la somme finale perçue, l'arrondi pourrait peut-être être fixé à 5.000 ou 5.500 euros ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe favorable à la participation financière de la commune. Cependant, le montant exact sera défini après avoir eu connaissance de la somme effectivement récoltée par le collège.

Devis borne électrique

M. le Maire rappelle qu'une ligne budgétaire a été inscrite pour le remplacement du coffret électrique de l'église qui est utilisé pour le marché, le marchand de pizza, la toiletteuse canine, la fête de la musique… Il convient de le remplacer rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers de cette borne.
Un devis de l'entreprise Coispel nous est parvenu pour la somme de 3 820.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entrepris Coispel pour le remplacement de la borne électrique place de l'église.

Mise en location de terres agricoles

M. le Maire fait part d'une demande de M. Castel, éleveur à Moulins-la-Marche, qui souhaiterait bénéficier d'un bail agricole sur les terres acquises par la commune fin 2022. Il s'agit des parcelles AB 231, AB 265 et AB 106. La surface totale est de 3ha98. Ce sont des herbages qui sont en partie pentus et non mécanisables. M. Castel a entretenu ces parcelles pendant deux ans. Il indique qu'afin de pouvoir y mettre des animaux à pâturer, il lui sera nécessaire de refaire de la clôture et d'entretenir les abords.
Mme Retaillé explique qu'il existe un barème départemental pour le prix de location des terres agricoles qui prend en compte de nombreux critères. Au vu de ce barème et des fermages appliqués par le CCAS, il est proposé de définir le prix de 100 euros par hectare.
Il est demandé si les parcelles bénéficient d'un point d'eau. Il semble qu'elles soient desservies en eau, mais cela reste à confirmer.
M. Bignon demande si le bail doit être enregistré chez le notaire. Les baux qui existent entre la commune (CCAS) et les agriculteurs sont en effet des actes notariés.
Il est rappelé qu'une partie des ces parcelles est retenue comme emplacement réservé pour le cimetière, ainsi que pour le projet de lotissement à côté de l'école. Un accès aux herbages sera donc nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre les parcelles AB 106, 231 et 265 en location par bail agricole à M. Castel, déduction faite de la surface réservée pour le futur lotissement.
Le montant du fermage est fixé à 100 euros par hectare et sera indexé sur l'indice départemental de fermage.
M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Divers

- M. le Maire présente le projet de création du nouveau lotissement à côté de l'école primaire. Le raccordement au réseau d'assainissement collectif est à approfondir, du fait des contre-pentes.

- M. le Maire annonce avoir reçu la notification du montant de subvention FEADER attribué pour la création de la piste d'apprentissage du vélo. Elle s'élève à 30 422.93 euros.

- M. le Maire indique que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre prochain. Une réunion de conseil municipal devra obligatoirement avoir lieu le vendredi 9 juin 2023 pour élire les délégués et suppléants qui prendront part au vote de l'élection sénatoriale. Il est décidé de fixer l'horaire de cette réunion à 19h30.

- Le comité de jumelage accueille les jumeaux Allemands au week-end de l'Ascension. L'arrivée des amis Allemands se fera à Ste Gauburge Ste Colombe le jeudi soir, avec repas préparé par les hôtes. Le vendredi sera une journée plage à Courseulles-sur-Mer. Les Allemands passeront la journée du samedi dans les familles françaises et partageront le dîner dansant à la salle des fêtes de Moulins-la-Marche. Le retour vers l'Allemagne se fera le dimanche matin.

- Lors de la dernière réunion du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable, il a été abordé la possibilité de fusion entre le SMAEP de Moulins-la-Marche et celui de Gâprée. Il s'agit de syndicat de taille similaire et d'intérêt semblable, des ventes d'eau s'effectuent déjà du SMAEP de Moulins-la-Marche vers le SMAEP de Gâprée.

Questions diverses

- Mme Retaillé poursuit l'organisation de la Fête de la Musique. Le DJ a augmenté le tarif de sa prestation. Sachant que celle-ci était de qualité l'an passé, ce tarif est accepté. Par contre, le DJ a aussi sollicité une scène mobile pour s'installer. Celle de la CDC des Pays de L'Aigle étant déjà réservée, Mme Hauville suggère de demander celle de Mortagne-au-Perche ou celle du Mêle-sur-Sarthe.

- M. Goret s'inquiète de la date de début des travaux de la rue Jean Gabin. La réunion préparatoire des travaux d'aménagement a lieu le 17 mai. Nous en saurons plus lors de cette rencontre.

- Mme Hauville a assisté à la Commission Sports de la CDC le 12 avril dernier. Elle déplore que le projet du gymnase de Moulins-la-Marche fasse l'objet d'une 3ème étude. Elle a de nouveau rappelé à la CDC des besoins d'entretien courant de ce gymnase (porte qui ne ferme pas, trappe de désenfumage qui reste ouverte constamment…).

- M. Stumboff confirme que les travaux de la piste d'apprentissage du vélo vont reprendre le mardi 9 mai. En attendant le reprise de ces travaux, une affiche « chantier interdit au public » et de la rubalise ont été installés. En effet, il s'agit encore d'un chantier et des risques existent.

Prochaine séance le 7 juin 2023.
Levée de séance à 22h10.

GLORIA Fabrice	MICHEL Benoît	HAUVILLE Anne	FARDOIT Jean
BIGNON Jérôme	DE LA HITTE Edouard	BOURCET Benoît	STUMBOFF Richard
GORET Jasmy	LECHAT Anne-Sophie	RETAILLÉ Claire	